

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 17 avril 2013

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 74

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter, sous réserve de la ratification par le Département de l'intérieur, le plan partiel d'affectation "Les Fonderies", selon le projet soumis à l'enquête publique du 22 septembre au 21 octobre 2012, à l'exception de l'article 16 (Stationnement), amendé à l'al. 2 par la suppression du terme "ou semi-enterrés" ;
2. D'apporter les amendements techniques suivants :
 - Règlement du PPA, art. 4, page 6 : "De plus, il fixe un périmètre d'implantation destiné aux bâtiments hauts (5 niveaux)" à modifier par : "De plus, il fixe un périmètre d'implantation destiné à un bâtiment haut (7 niveaux)"
 - Modification de la légende du plan comme suit : "Périmètre d'implantation destiné à un bâtiment ponctuel haut (7 niveaux)"
 - Suppression dans la légende du plan du libellé "front obligatoire" ;
3. d'adopter, sous réserve de la ratification par le Département de l'intérieur, le règlement amendé ad hoc selon art. 4 b) c) d) e) de la loi sur les impôts communaux.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (8 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 17 avril 2013.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron